



Fédération des Travailleurs des industries du Livre, du Papier
et de la Communication CGT

263, rue de Paris - case 426 - 93514 Montreuil cedex -
Tél. 01 48 18 80 24 - Fax 01 48 51 99 07 et 01 48 18 81 52

Site Internet : filpac-cgt.fr

Distribution : la négociation doit prévaloir

La situation concernant la presse quotidienne est en train de se tendre à l'excès.

Le dispositif gouvernemental la concernant est considérable et annonce de grands bouleversements. Sarkozy organise bien, à la rentrée, des états généraux du pluralisme de la presse. Serait-ce autre chose qu'un lot de consolation octroyé au parent pauvre, la presse imprimée ?

D'autant que, dans le même temps, un ministère est dédié à l'économie du numérique, qui annexe l'information au service d'une stratégie économique globale.

Les pouvoirs publics interviennent massivement dans la restructuration générale de l'économie de l'information, qu'elle passe par la télévision, la radio, Internet et la presse imprimée. L'objectif avoué est de faire surgir des sociétés d'information actuelles un grand groupe multimédias de dimension internationale.

Dans ces grandes manœuvres stratégiques, la distribution de la presse est au centre de toutes les attentions. De son sort dépend celui des imprimés, quotidiens et périodiques. Or les NMPP, outil au service du pluralisme de la presse, sont l'objet d'un plan de restructuration, baptisé Défi 2007 2010.

Il entre dans sa phase finale.

Existe-t-il un terrain civilisé de négociations possibles, qui permettent aux salariés de la distribution d'envisager un avenir professionnel durable, et qui offrent à l'organisation syndicale CGT la possibilité de faire entendre ses propositions et revendications ? Une réunion doit être convoquée de toute urgence avec les organisations syndicales concernées pour mettre en œuvre cette négociation.

A cette question lourde de conséquences immédiates, la Filpac CGT attend une réponse qui ne souffre aucun atermoiement.

A la direction des NMPP d'apporter clairement, précisément, sans délais, une réponse claire. Faute de quoi, la confusion générale continuera de régner, alimentant au passage de possibles actes désespérés. Toute organisation syndicale de la CGT ayant d'abord le souci de l'intérêt général des salariés a la responsabilité d'explorer ce champ possible de négociations, s'il est vérifié et établi qu'il existe. Le pire n'est jamais sûr, à moins que, pour d'obscures raisons on ne le décrète.

Montreuil, le 10 juin, 11 h 30